

Assurance et allègement fiscal : Pas sur le même pied d'égalité !

Il fut un temps où le terme assurance se résumait à assurance-vie pour de nombreux Mauriciens. Au fil des années, les progrès socio-économiques contribuant à une amélioration de la qualité de vie, indépendamment des classes sociales, la notion d'avenir s'est invitée dans l'équation des foyers, des familles. Le principe de prévoyance a commencé à s'ancrer dans nos mœurs et les familles mauriciennes ont compris que les acquis gagnés au prix de dures années de labeurs et de sacrifices ne pouvaient rester sans filet de protection.

Ce changement fondamental dans la conscience collective a progressivement ouvert la voie à une redéfinition des produits, un redéploiement des plans de protection proposés par les compagnies d'assurance. Pour elles, c'était attendu. C'était prévu. Le Mauricien comme tout être humain de la planète, ne réagit pas, ni ne pense différemment du moment qu'il a mis les pieds dans les engrenages de l'industrialisation ou de la mondialisation. Se protéger des aléas est alors devenu une préoccupation qui, avec le temps, s'est mué en nécessité. Pourquoi nécessité ?

Voyons quels sont les acquis matériels et immatériels auxquels la majorité des familles mauriciennes sont attachées. La prévoyance (en cas de décès), la maison/patrimoine, la voiture, les revenus immédiats, la santé, les revenus à l'âge la retraite et, enfin, les enfants et leur éducation. Faute de statistiques, la grosse majorité des salariés a déjà sécurisé les trois premiers items de cette liste par le biais d'une d'assurance (vie, 'home loan' et voiture). Question santé, les salariés sont couverts par une assurance dite médicale financée par leurs propres moyens ou par leur employeur (partiellement ou totalement).

Que nous reste-t-il ? C'est la question que nous allons maintenant aborder, car avec des cotisations pour trois assurances mensuellement ou annuellement, cela pèse déjà lourd dans le budget familial. Les autres plans d'assurance revêtent tout aussi leur importance. Plans retraite, éducation ou investissement demeurent des options qui interviendront à un stade de votre vie. Quand et comment choisir ? Là est la question. Couper la poire ou privilégier l'un ou l'autre dépendra alors de vos besoins personnels ou familiaux ou tout simplement de votre budget. Je constate depuis un moment que la donne a changé. Particulièrement depuis que le ministre des Finances a décidé que les contributions dans une assurance retraite (pension) peut être déduites des impôts. Il a une première fois introduit cette mesure fiscale dans son budget 2021-2022, puis annoncé dans son budget 2022-2023 de rehausser le plafond des déductions de **Rs 30,000 à Rs 50,000**.

« Contribution to Approved Personal Pension Schemes : The maximum allowable deduction in respect of contributions made by a taxpayer to a personal pension scheme for the provision of a pension for himself will increase from Rs. 30,000 to Rs. 50,000 », est-il stipulé au chapitre des déductions aux impôts.

Est-ce une bonne une bonne chose ? Certains diront oui, d'autres non. Mais la question qui fait sourciller est pourquoi le plan retraite et pas les autres plans d'assurance ? Est-ce une

forme de discrimination vis-à-vis des autres produits non moins importants pour les familles mauriciennes ?

Voyons d'abord comment cette mesure a influencé les décisions. J'ai constaté qu'un certain nombre de salariés veulent soudainement souscrire à une assurance retraite. Quand je leur demande pourquoi, les réponses se ressemblent presque toutes : « mo paye bokou tax ; mo kapav paye moins tax avec enn l'assurance retraite ». Ce qui m'amène à penser que cette mesure fiscale du ministère des Finance a précipité la décision de nombreux salariés d'opter pour un plan-retraite au lieu d'envisager d'autres options qui conviendraient le mieux à leur situation actuelle, à leurs besoins immédiats sur le plan personnel ou familial.

Alors revenons à question de savoir si c'est une bonne chose de la part du gouvernement. Encourager la souscription d'un plan-retraite à travers une politique d'allègement fiscal, puis rehausser le plafond douze mois plus tard, pourrait trouver ses origines de la problématique de la pension retraite universelle (Basic retirement Pension). Certes le nouveau plan de réforme (CSG) est déjà place, mais force est de constater que nous ne sommes pas à l'abri d'un scénario catastrophe. Bombe à retardement, épée de Damoclès... Le vieillissement de la population est une véritable source d'inquiétude quand on regarde les projections chiffrées.

Le Fond monétaire international (FMI) nous le rappelle dans son bulletin du 15 juillet 2022 : « *With the enactment of the CSG payments in FY2023/24, the combined pension expenditure is projected to reach 8.4 percent of GDP, while pension revenue will stand at 1.5 percent of GDP. This gap is expected to increase given that the Mauritian society is rapidly ageing, which will worsen the old-age dependency ratio and increase pension spending.* »

Comprenez par-là que, en 2014, 4,6 travailleurs (personne active) contribuaient à la pension d'un retraité et que dans 12 ans, soit en 2034, ce sera 2,6 travailleurs pour un pensionnaire. En 2054, ce même taux passera à 1,6 travailleur pour un pensionnaire !

En d'autres termes, il y aura presque autant de travailleurs et que de pensionnaires dans le pays. Ceci pourrait, en même temps, expliquer pourquoi le gouvernement tend à encourager le public à se tourner davantage vers un 'personal pension scheme'. Est-ce le signal d'un échec annoncé des politiques quant à la gestion de notre système de pension ? L'avenir nous le dira sans aucun doute.

Ne vous méprenez pas ! Il est tout à fait légitime de songer à une bouée de sauvetage au moment de sa retraite. Mais cela ne compensera pas pour autant certains de vos besoins dans la vie post-professionnelle. Le plan retraite, par exemple, ne vous permet pas de disposer de la totalité de votre capital. Selon les dispositions de la loi, vous disposez de 25% de la totalité du capital basée sur votre fond accumulé sous forme « lump sum ». Vous percevrez en contrepartie une somme chaque mois pour compléter vos revenus. Le plan-retraite ne vous permettra pas non plus de financer les études de vos enfants ou des soins médicaux avancés en cas de force majeure. D'où notre la question soulevée plus haut : est-ce une forme de discrimination vis-à-vis des autres produits ?

Il fut un temps où les cotisations à n'importe quel type d'assurance pouvaient être déduites des revenus imposables (income tax) jusqu'au jour où le ministre des Finances d'alors, Rama Sithanen, décida de tout abolir. Du coup, le contribuable qui avait opté pour une assurance « pour pay moins tax » s'est retrouvé à payer « plis bokou tax » ; et a, en même temps compris qu'il aurait été, peut-être, plus judicieux de se pencher plus sur ses besoins personnels et familiaux sur le long terme au lieu de se concentrer sur un appât appelé « allègement fiscal ». C'est pour cette raison, par ailleurs, que je pense que la réintroduction de cette mesure basée sur un seul produit d'assurance ne fait pas justice aux autres plans d'assurance qui ont permis à de nombreux parents, voire familles d'avancer vers un avenir plus serein.

Pourquoi donc un contribuable qui choisit de souscrire une assurance-vie, un plan-investissement, un plan-éducation ou un autre type d'assurance – pour des raisons et des besoins précis - ne peut-elle pas bénéficier de cet avantage fiscal ?